

REUNION DU 10 AVRIL 2019

Date de convocation : 21 MARS 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : MURIE André, PAYEN Agnès, JUIN Françoise, DESMONTS Hélène, THIEURMEL Luc, BIGOT Angélique, ROUSSEL Franck, THIEURMEL Valérie,

A donné pouvoir : GONZALES Jean à HERNOT Christophe

Absent :

Secrétaire de séance : ROUSSEL Franck

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 18/12/2018. Adopté à l'unanimité.

le Maire rappelle l'ordre du jour :

2019-04-10-01 : Vote des subventions 2019.

2019-04-10-02 : Vote du compte de gestion 2018 – Lotissement.

2019-04-10-03 : Vote du compte administratif 2018 - Lotissement

2019-04-10-04 : Dissolution du budget annexe – Lotissement.

2019-04-10-05 : Vote du compte de gestion 2018 – Panneaux Photovoltaïques.

2019-04-10-06 : Vote du compte administratif 2018 - Panneaux Photovoltaïques.

2019-04-10-07 : Affectation du résultat - Panneaux Photovoltaïques.

2019-04-10-08 : Vote du budget primitif 2019 - Panneaux Photovoltaïques.

2019-04-10-09 : Vote du compte de gestion 2018 – Commune.

2019-04-10-10 : Vote du compte administratif 208 – Commune.

2019-04-10-11 : Affectation du résultat – Commune.

2019-04-10-12 : Vote du budget primitif 2019 – Commune.

2019-04-10-13 : Vote des taux d'imposition 2019.

2019-04-10-14 : Demande d'autorisation pour installation d'un abri de jardin. M. RAULT Stéphane

2019-04-10-15 : Modification des statuts de la communauté d'agglomération Mt St Michel Normandie
Compétences « Gendarmerie"

2019-04-10-16 : Autorisation de signature de la convention FDGDON 2019

2019-04-10-01 : Vote des subventions 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2019. (les présidents d'associations et membres d'associations au conseil municipal se sont retirés du vote pour leurs associations respectives)

	Propositions 2019	Observations
Coopérative scolaire	200 €	
Anciens Combattants Céaux	75 €	
Entente de la Baie	460 €	
Ass. Parents d'élèves de la Baie	350 €	
Société de chasse Céaux	75 €	
Comité des Fêtes Céaux	675,00 €	Dont la location du chapiteau 600 €

2019-04-10-02 : Vote du compte de gestion 2018 – Lotissement

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2018.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Lotissement » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2018.

2019-04-10-03 : Vote du compte administratif 2018 – Lotissement.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{ème} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé : 0,00 €

Déficit d'investissement cumulé : 0,00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2019-04-10-04 : Dissolution du budget annexe – Lotissement.

Les opérations afférentes au Budget annexe du Lotissement « Rose des Vents » qui a fonctionné de 2005 à 2018 sont définitivement closes.

Par conséquent, il est proposé, d'adopter la dissolution du budget annexe du Lotissement « Rose des Vents » au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable

2019-04-10-05 : Vote du compte de gestion 2018 – Panneaux Photovoltaïques.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2018.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Panneaux photovoltaïques » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2018.

2019-04-10-06 : Vote du compte administratif 2018 - Panneaux Photovoltaïques.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{ème} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget « Panneaux photovoltaïques » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé de : 5 311.82 €

Déficit d'investissement cumulé de : 1 172.94 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

2019-04-10-07 : Affectation du résultat - Panneaux Photovoltaïques.

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2018 concernant « Panneaux Photovoltaïques », le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2018

Excédent de fonctionnement :	5 311.82 €
déficit d'investissement :	1 172.94 €
Restes à réaliser – dépenses	0
Restes à réaliser – recettes	0
Besoin de financement	1 172.94 €

Affectation :

C/1068 – Affectation en réserve	1 172.94 €
C/002 – excédent de fonctionnement reporté	4 138.88 €

2019-04-10-08 : Vote du budget primitif 2019 - Panneaux Photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 956.58 € pour la section d'exploitation et à 7 242.94 € pour la section d'investissement.

2019-04-10-09 : Vote du compte de gestion 2018 – Commune.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2018.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2018.

2019-04-10-10 : Vote du compte administratif 2018 – Commune.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{ème} Adjoint,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé de : 336 906.44 €
Excédent d'investissement : 6 957.70 €

Restes à réaliser – dépenses 205 900.00 €
Restes à réaliser – Recettes 100 000.00 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

2019-04-10-11 : Affectation du résultat – Commune.

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les résultats de l'exercice 2018 concernant la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de les affecter comme suit :

Rappel du Compte Administratif 2018 :

Excédent de fonctionnement cumulé de : 336 906.44 €
Excédent d'investissement : 112 857.70 €

Restes à réaliser – dépenses 205 900.00 €
Restes à réaliser – Recettes 100 000.00 €

Excédent de financement 6 957.70 €

Affectation :

C/002 – Excédent de fonctionnement reporté 336 906.44 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent 112 857.70 €

2019-04-10-12 : Vote du budget primitif 2019 – Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « Commune » 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 596 064.44 € pour la section de fonctionnement et à 259 025.00 € pour la section d'investissement.

2019-04-10-13 : Vote des taux d'imposition 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	9.00 %
Taxe foncière prop.bâties	12.27 %
Taxe foncière prop non bâties	27.57 %

2019-04-10-14 : Demande d'autorisation pour installation d'un abri de jardin. M. RAULT Stéphane

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur RAULT Stéphane, locataire de l'appartement n°7, rue du Presbytère.

Son courrier concerne une demande d'autorisation d'installer un abri de jardin de moins de 20 m² dans sa cour.

Le conseil municipal n'a pas délibéré sur ce point par manque de précisions administratives.

2019-04-10-15 : Modification des statuts de la communauté d'agglomération Mt St Michel Normandie. Compétences « Gendarmerie »

Le Conseil municipal ;

Vu l'article L.5211-17 du Code des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2019/01/31 – 3 du conseil communautaire du 31 janvier 2019 décidant de modifier la compétence « Gendarmerie » et la note de présentation ;

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie notifié par courrier électronique le 12 février 2019

Après en avoir délibéré ;

EMET un avis FAVORABLE à l'unanimité, à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) portant sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte contre les frelons asiatiques et la conduite collective à l'échelle du département de la Manche.

Décide de choisir les entreprises suivantes pour intervenir sur le territoire de la commune de Céaux en référence à la grille des offres tarifaires annexée à la présente convention :

Choix n°1 : GF 50 d'Avranches

Choix n°2 : TSF Normandie de Ducey les Chéris.

QUESTIONS DIVERSES

PLUI : arrêté depuis le 1^{er} avril 2019

Ordures ménagères : une redevance spéciale sera appliquée sur les bâtiments communaux

Travaux du bourg : l'assainissement est fait. Les travaux de voirie seront réalisés sous 15 jours environ

La séance est levée à 23h00